

**COMPTE-RENDU DE SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2019**

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu habituel de leur séance, le vendredi 29 mars 2019, à 18 h 30, sous la présidence de M. Eric REBILLARD, Maire.

**Présents** : tous.

*M. Nicolas GAMACHE est désigné secrétaire de séance.*



**POINT UNIQUE – TRAVAUX** : Points sur les projets à étudier pour 2019 et demandes d'aide financière au Grand Chalon, dans le cadre du Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux (FAPC) pour divers travaux de voirie.

Le conseil municipal examine différents devis de travaux de voirie à réaliser sur la commune. Il détermine les priorités afin d'en tenir compte lors de l'établissement du budget.

Le maire indique que certains travaux de voirie peuvent être subventionnés par le Grand Chalon au titre du Fonds d'Agglomération pour les Projets Communaux (FAPC) mais qu'il convient que ces travaux concernent un seul et même tronçon de voirie et que cette dernière soit située dans une partie urbanisée de la commune ou qu'elle soit empruntée par un réseau de transport scolaire.

Il rappelle également que les dossiers de demande sont à déposer avant le 1<sup>er</sup> avril 2019.

Compte-tenu des critères ainsi énoncés, le conseil municipal détermine que deux chantiers pourraient éventuellement faire l'objet d'une demande : soit la réfection de l'impasse de la Mine (11.022,25 € HT), soit la réfection de la rue de la mairie (3.825 € HT).

À l'unanimité, le conseil municipal décide de solliciter une aide auprès du Grand Chalon au titre du FAPC 2019 pour l'impasse de la Mine et charge le maire de procéder au dépôt du dossier dans les délais impartis.



**FIN DE SÉANCE.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

**LES EXTRAITS DE COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS SONT ÉGALEMENT  
CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE  
OU DANS LEUR INTÉGRALITÉ EN MAIRIE.**